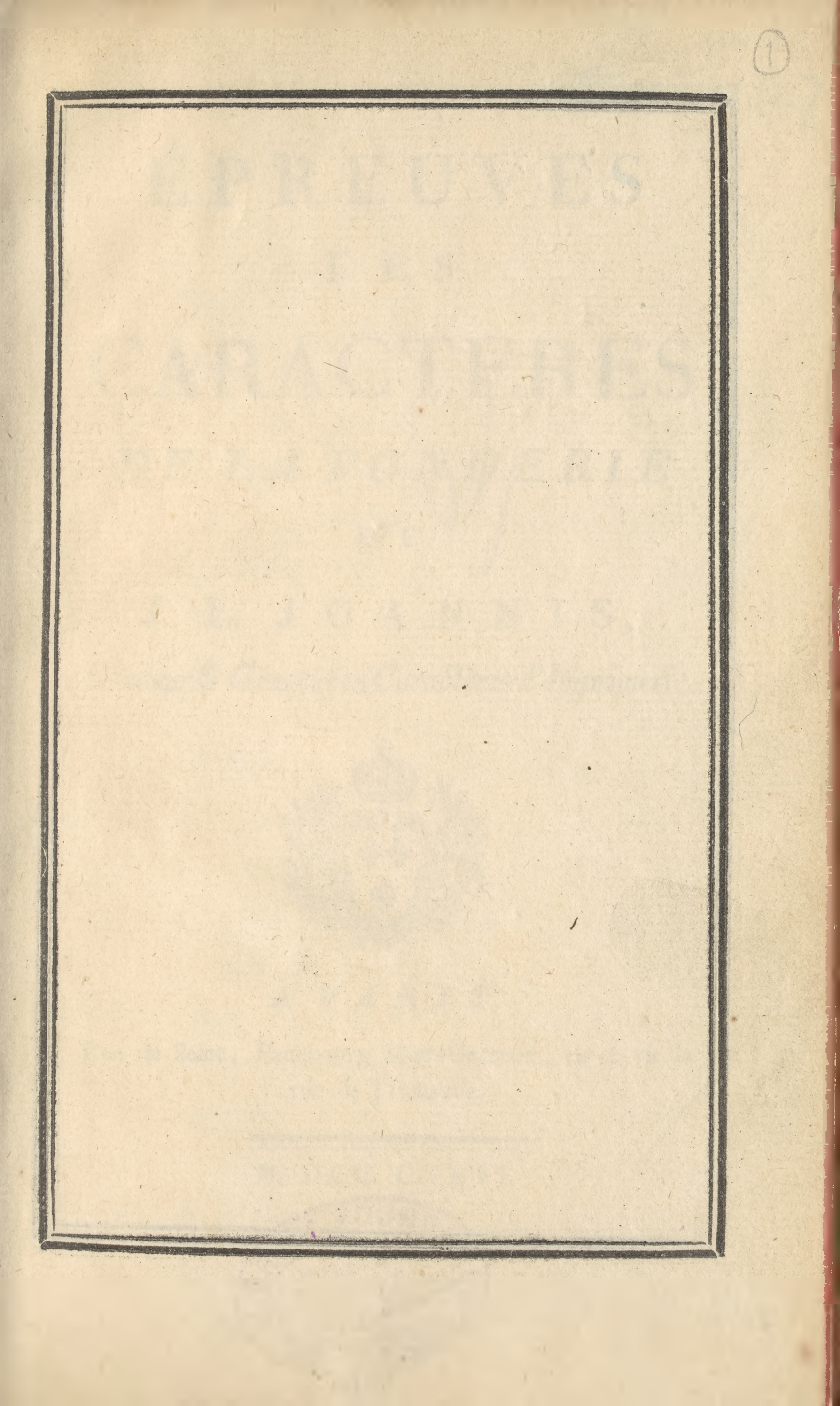
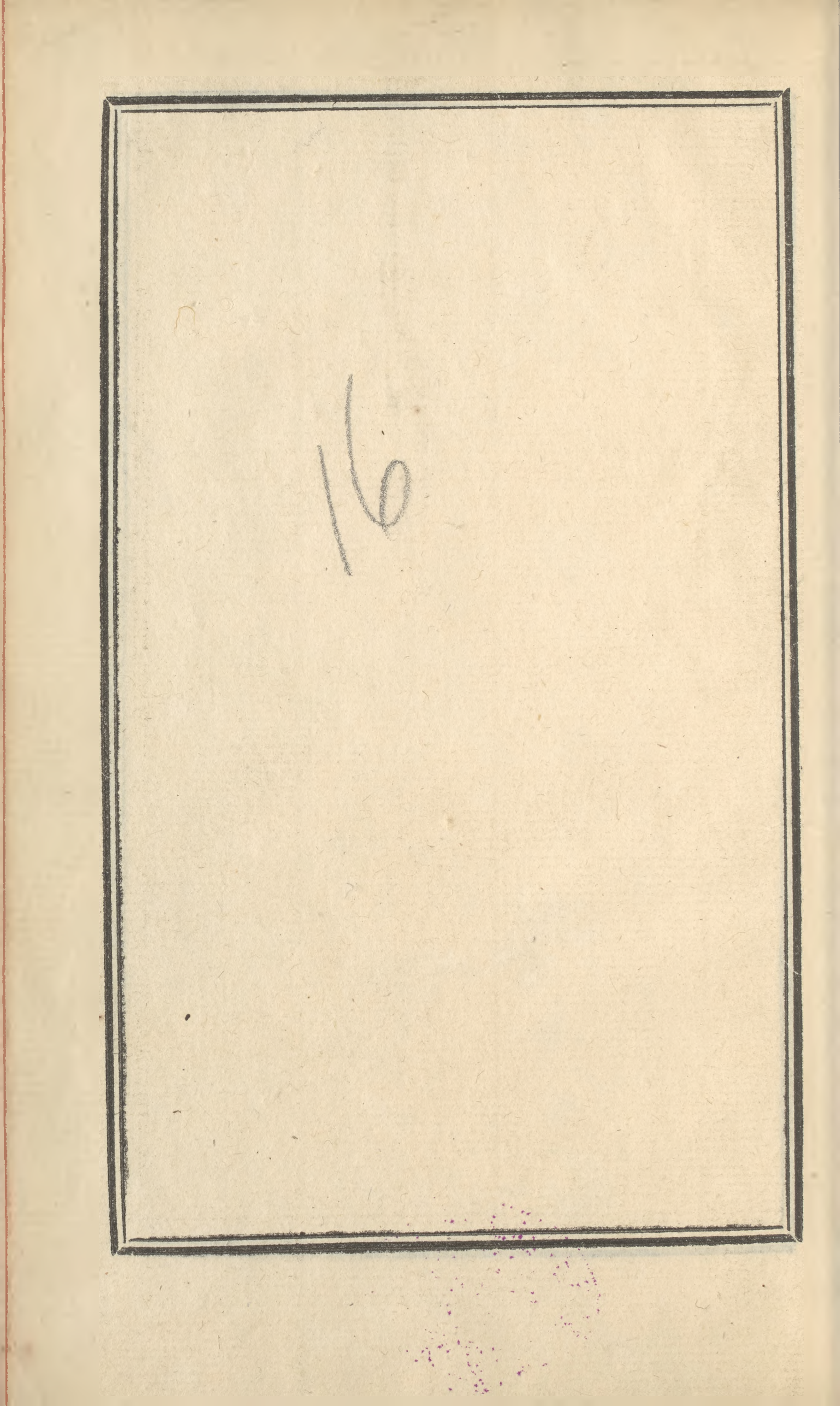





16

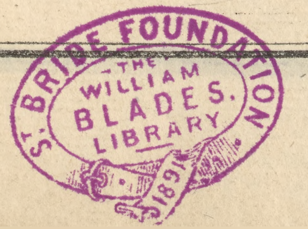
ÉPREUVES
DES
CARACTERES
DE LA FONDERIE
DE
J. L. JOANNIS,
Fondeur & Graveur en Caractères d'Imprimerie.



A PARIS,

Rue de Seine, Fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis la rue de l'Échaudé.

M. DCC. LXXVI.



A MESSIEURS

LES

IMPRIMEURS.

Ce Recueil de mes premieres Epreuves renferme toutes les ſortes de Caractères d'Imprimerie les plus connus, & les plus néceſſaires: je me ſuis d'abord appliqué à la fonte de ceux-ci, parce qu'étant employés journellement, ils doivent, avant les autres qui ſont d'un uſage moins fréquent, former le principal Fonds d'une nouvelle Fonderie.

Attaché par inclination & par état à un Art où de grands Maîtres ont excellé, j'entreprends de marcher ſur leurs traces, à l'exemple de ceux dont je me fais gloire d'être Elève, & de devenir l'Emule. J'eſpére même accroître par quelques nouvelles découvertes, les progrès dont cet Art eſt encore ſuſceptible. C'eſt dans cette vûe que je réunis le talent de Graver à celui de

Fondre, afin de ſuivre mon goût dans le genre que je me rendrai propre, & d'être en état d'exécuter moi-même les remarques que j'aurai faites; par ce moyen mes Fontes acquéreront la perfection à laquelle j'aſpire.

J'ai donné à chaque Corps de mes Caractères un degré de force proportionné à leur grandeur; j'ai obſervé une juſte différence entre les pleins & les déliés, pour que les traits ſoient plus diſtincts; j'ai donné à mes Lettres une coupe nette, un alignement exact: enfin je n'ai rien négligé de tout ce qui peut contribuer à leur forme gracieuſe; ainſi je me flatte que l'œil ſera ſatisfait de l'enſemble régulier qu'elles préſentent. Quant à la Gravure de mes Empreintes ou Matrices, je l'ai faite d'une profondeur ſuffiſante pour empêcher que la Lettre ne s'empliſſe, & afin qu'elle conſerve plus longtems ſa netteté. D'ailleurs, ſi l'on

trouve dans mes Caractères quelques défauts qui me ſoient échappés, je profiterai des avis qui me ſeront donnés, & je m'empreſſerai de les corriger, n'ayant rien tant à cœur que la perfection de mes Fontes & la ſatisfaction de Meſſieurs les IMPRIMEURS.

Quant aux modèles que je n'ai pas encore, je m'offre de les fournir en peu de tems, lorſqu'ils me ſeront demandés. Je me propoſe, d'après les connoiſſances que j'ai acquiſes, de rendre ma Fonderie complette, aſſortie de tous les Caractères, Signes, Figures, &c. qui peuvent ſervir à l'Imprimerie; d'Ornemens dans un goût nouveau, comme Vignettes, Fleurons, & généralement de tout ce qui eſt du reſſort de mon Art. Ce que je n'aurai point, je le graverai ſuivant le goût des Auteurs ou Imprimeurs qui me feront l'honneur de s'adreſſer à moi.

Telles ſont mes vûes; je me flatte qu'elles ſeront remplies: dans cette attente, j'ai l'hon-

neur de présenter à Messieurs les Imprimeurs les prémices de mon travail : si à la bonté de les recevoir, ils ajoutent la faveur de les approuver, je n'aurai aucun doute sur le suffrage du Public ; & ce sera pour moi un nouveau motif pour espérer que mon zèle & mes soins pourront avoir quelques succès.



GROS ROMAIN ITALIQUE,

PETIT ŒIL.

Sacravit parentem ſuum AUGUSTUS *non Imperio, ſed religione. Revocata in forum fides : ſubmotæ foro ſeditio & ambitio : diſcordia Curiæ ſepulta : reſtituta vis Legibus, judiciis auctoritas, Senatui majeſtas. Leges emendatæ utiliter, latæ ſalubriter : Senatus ſine aſperitate, nec ſine ſeveritate lectus. Imperium Magiſtratuum ad priſtinum modum : priſca illa & antiqua Reipublicæ forma revocata, ſitu obſitæ juſtitia, æquitas, induſtria civitati redditæ : rediit cultus agris, ſacris honos, ſecuritas hominibus : certa cuique rerum ſuarum poſſeſſio : rectè faciendi omnibus, aut incuſſa voluntas, aut impoſita neceſſitas. Honorantur recta, prava puniuntur : ſuperatur æquitate gratia, ambitio virtute. Fortuita non civium tantummodo, ſed Urbium damna, Principis munificentia vindicat. Quando pax Lætior? &c.*

Ex Vell. Paterc. *hiſt. lib.* 2.

ABCDEFGHILMNOPQRSTV

ABCDEFGHIJKLMNOPQRT

GROS ROMAIN

PETIT ŒIL.

AUGUSTE a consacré la mémoire de son Pere, non point tant par devoir que par un véritable sentiment de religion. La bonne foi est revenue dans le Barreau: la sédition & la brigue en sont bannies: la discorde du Sénat est anéantie : les Loix ont recouvré leur force & leur vigueur; les jugemens leur autorité; les Sénateurs leur ancienne majesté : quelques Loix ont été réformées utilement: de nouvelles sont établies avec sagesse; le Sénat a été rétabli sans trop de rigueur; mais non pas sans une juste sévérité : le pouvoir des Magistrats a été réduit à ses premieres bornes: depuis ce rétablissement de l'ancienne forme de la République, l'on voit refleurir dans la Ville la justice, l'équité, l'industrie qui étoient auparavant comme ensevelies; la culture est rendue aux campagnes; le respect & l'honneur aux choses Saintes; la sécurité aux hommes; chacun a la possession libre & assurée de ses biens. &c.

GROS TEXTE ITALIQUE.

Patris Patriæ *cognomen universi repentino maximoque consensu detulerunt* AUGUSTO. *Prima Plebs, legatione Antium missâ : dein quia non recipiebat, ineunti Romæ spectacula frequens, & laureata : mox in Curiâ Senatus, neque decreto, neque acclamatione, sed per Valerium Messalam, id mandantibus cunctis : « quod » bonum, faustumque sit tibi, domuique tuæ, » Cæsar Auguste, (sic enim nos perpetuam feli- » citatem Reipublicæ, & læta huic precari exis- » timamus :) Senatus te consentiens cum Populo » Romano consalutat,* Patriæ Patrem. » *Cui lacrimans respondit Augustus his verbis : « com- » pos factus votorum meorum, Patres C. quid » habeo aliud Deos immortales precari, quàm ut » hunc consensum vestrum ad ultimam vitæ fi- » nem, mihi perferre liceat. » &c.*

Ex Suet. Aug. n. 58.

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V U X Y Z J.

ABCDEÉÈÊFGHIJKLMNOPQR STVUXYZÆŒÇW.

GROS TEXTE ROMAIN.

Le ſurnom de *Pere de la Patrie* fut déféré à AUGUSTE du conſentement ſubit & univerſel de toute la Nation. Le menu Peuple commença de lui offrir ce titre par une ambaſſade à Antium. L'offre n'ayant point été acceptée, tout le Peuple la réitéra dans Rome quelque tems après, comme l'Empereur entroit au Spectacle: enfin les Sénateurs s'étant concertés entr'eux, Meſſala porta la parole au nom de tous, & lui dit en pleine aſſemblée du Sénat, « Céſar Auguſte, pour le bonheur » & la proſpérité de votre Perſonne & de » votre Maiſon, (car ce vœu comprend » celui de la félicité publique & du bon» heur de l'Empire), le Sénat, d'accord » avec le Peuple Romain, vous ſalue & » proclame *Pere de la Patrie*, » Auguſte fut attendri juſqu'aux larmes, & répondit: « Meſſieurs, parvenu au comble de » mes vœux, que me reſte-t-il à deman» der aux Dieux immortels, ſinon que je » puiſſe voir ſe ſoutenir pour moi, juſqu'au » dernier moment de ma vie, les ſenti» mens que vous me témoignez. »

CICÉRO ITALIQUE,

ORDINAIRE.

AUGUSTE eut des vues de bien public qui embraſſerent toutes les parties de l'Etat; devenu Chef de la République, il entreprit de la gouverner en Prince ſage & prudent; cependant il en trouva toutes les parties dans une confuſion horrible. Sa réforme embraſſa tous les ordres, le Sénat, les Chevaliers, le Peuple. Il voulut que la Ville, l'Italie & les Provinces ſentîſſent leur état amélioré ſous ſon règne; il parvint à remplir un ſi beau plan, & d'une ſi grande étendue. Avec quel zèle & quelle perſévérance ne s'appliqua-t-il pas à rétablir, malgré les obſtacles & même malgré les dangers, la décence & la ſplendeur du Sénat avili par la multitude & par l'indignité des ſujets! Il accorda de nouveaux priviléges aux enfans des Sénateurs, ou leur confirma ceux dont ils jouiſſoient anciennement: Il ſe fit un plaiſir & une loi de les avancer, bien éloigné de cette baſſe jalouſie, qui porte ſouvent les nouveaux Souverains à abaiſſer les anciennes familles, & à élever uniquement leurs créatures. AUGUSTE en même-tems qu'il protégea & récompenſa le mérite, même ſans naiſſance, ne s'effraya point de le voir réuni avec la nobleſſe du ſang. Il fit revivre par ſes libéralités d'anciennes Maiſons, que l'indigence alloit éteindre; & la liſte des Conſuls ſous ſon Empire, préſente les noms les plus illuſtres de la République. L'ordre des Chevaliers étoit appellé la pépiniere du Sénat, & tenoit dans l'Etat le ſecond rang pour la dignité. Ce fut ainſi qu'Auguſte, en rendant au Sénat ſon premier luſtre, répara le malheur des tems qui l'avoit obſcurci.

A B C D E É È Ê F G H I J K M L N O P Q R S T V U X Y Z Æ Œ Ç W.

A B C D E É È Ê F G H I J K L N O P Q R S T V U X Y Z.

CICÉRO ROMAIN,

ORDINAIRE.

Sous votre regne, AUGUSTE, nos troupeaux paiſſent tranquillement dans les prairies : Cérès & l'heureuſe fécondité enrichiſſent les Campagnes : la paix & la ſureté ouvrent les mers & font fleurir le Commerce : la bonne foi des Négocians eſt attentive à ſe garantir de tout reproche. Les chaſtes familles ne ſont ſouillées d'aucune tache honteuſe : les Loix & les mœurs ont banni les crimes. Les meres trouvent l'éloge de leur vertu dans les traits de leurs enfans, & la peine ſuit de près la faute. Qui de nous, lorſque Céſar reſpire, craint le Parthe ou le Scithe, ou ces ſoldats monſtrueux qu'enfante la Germanie? Qui s'inquiéte des guerres du cruel Sibérien? Le Vigneron paiſible paſſe tout le jour ſur ſes côteaux; le ſoir, il revient ſouper le cœur gai & content; & à la fin du repas, il vous célébre comme un Dieu, vous adreſſe ſes vœux, vous fait des libations, & mêle votre nom avec celui de ſes dieux domeſtiques : ainſi les Grecs, au milieu de leurs feſtins, font retentir les louanges de Caſtor & du grand Hercule, en reconnoiſſance des bienfaits qu'ils en ont reçus.

Puiſſiez vous, bon Prince, faire goûter long-temps à l'Italie le bonheur & le repos que vous lui procurez! Ce ſont les vœux que nous faiſons à jeûn, au lever de l'aurore : nous les répétons le ſoir dans nos feſtins, quand le Soleil eſt plongé dans l'Océan.

Tutus bos etenim prata perambulat:
Nutrit rura Ceres almaque fauſtitas.

HOR. Od. V. Lib. IV.

ABCDEÉÈÊFGHIJKLMNOPQRSTVU
XYZÆŒÇW.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTVUXYZÉÈÊ
ÆŒÇW.

CICERO ITALIQUE

PETIT ŒIL.

Les Provinces rétablies dans une ſituation floriſſante, ſe féliciterent du changement introduit par AUGUSTE *dans le Gouvernement : au lieu d'une multitude de Maîtres, elles n'en avoient plus qu'un ; autrefois déchirées par les factions des Grands, en proie à l'avidité de leurs Gouverneurs, elles réclamoient inutilement les Loix, du ſecours deſquelles on les privoit par la violence, par la brigue & enfin par l'argent. Alors au contraire, la puiſſance de l'Empereur les faiſoit jouir des douceurs de la paix, tenoit en reſpect ceux qui les gouvernoient, & rendoit aux Loix toute leur vigueur. A ces bienfaits communs Auguſte en ajouta de particuliers pour certaines Provinces : ſelon l'exigence des cas, il ſoulageoit celles qui étoient affligées par des dettes publiques ; il diminua les impôts ſous le poids deſquels elles ſuccomboient ; il répara les pertes fortuites occaſionnées quelquefois par des ſtérilités, ou par des tremblemens de terre. Il ſavoit auſſi gagner la bienveillance du Peuple par des gratifications ſoit en bleds, ſoit en argent. Si en cela il travailloit pour ſes propres intérêts, c'étoit ſans perdre de vûe le bien public ; car en même tems qu'il ſe concilioit par ſes largeſſes l'affection de cette multitude inquiète, accoutumée à vivre dans les Villes aux dépens de la République, il eut grande attention à protéger les Laboureurs & les Négocians, qui ſont la reſſource & la ſubſtance de l'État : il ſe faiſoit un point capital d'encourager les Talens, de favoriſer les Sciences & les Arts. Les Lettres qu'il cultivoit lui-même, parvinrent, ſous ſon Empire, au plus haut dégré de perfection où les Romains les ont jamais portées.*

ABCDEÉÈÊFGHIJKLMNOPQRSTVUXYZ ÆŒÇW.

ABCDEÉÈÊFGHIJKLMNOPQRSTVUXYZÆŒÇW.

CICÉRO ROMAIN,

PETIT ŒIL.

On ne peut trop admirer l'eſprit & les maximes d'un Prince fait pour être le modéle de tous les Empereurs Romains : modèle ſuivi par les bons & réclamé même par les méchans. Quoiqu'AUGUSTE n'eût point de vraies vertus, ſes actions & ſes vues, ſans en chercher la pureté des motifs, étoient toujours louables en ſoi, puiſqu'elles étoient utiles à l'Etat. Il étoit jaloux de l'autorité ſouveraine, mais par ſa prudence à en uſer, il ſçut la rendre légitime, de tyrannique qu'elle avoit été auparavant. Il conſerva à la Nation les apparences & les agrémens de la liberté, en y joignant les avantages de la tranquillité & du bon ordre. Conſidéré comme Auguſte & non comme Octave (car ce ſont, pour ainſi dire, deux hommes,) ce Prince fameux, reſtaurateur des Loix & de la paix, eſt plus digne en cela de nos éloges, que ni Céſar, ni Alexandre, par leurs vertus guerrieres & par leurs conquêtes. Perſonne n'ignore ce mot célébre qui renferme un jugement très-équitable ſur toute ſa vie.

« AUGUSTE rendit le monde heureux, & il fut heu-
» reux dans le monde; il n'eut rien à ſouhaiter du public,
» ni le public de lui ; & à conſidérer les maux qu'il a faits
» pour parvenir à l'Empire, & le bien qu'il fit depuis qu'il
» fut Empereur; il devoit ou ne jamais naître, ou ne jamais
» mourir ».

On doit dire de LOUIS AUGUSTE, ami de la Juſtice & de la Paix, Reſtaurateur des Loix & de la Magiſtrature, & Pere d'un grand Peuple; il a dû naître, & ne devroit jamais mourir, pour le bonheur de la France.

ABCDEÉÈÊFGHIJKLMNOPQRSTVUXYZ.

ABCDEÉÈÊFGHIJKLMNOPQRSTVUXYZÆŒÇW.

PHILOSOPHIE ITALIQUE,

ORDINAIRE.

TITUS, amor ac deliciæ generis humani, hoc cognomine dignus, tanta ſub eo ſemper optimo publica felicitas. Naturâ benevolentiſſimus, cum ex inſtituto Tiberii omnes Cæſares beneficia à ſuperioribus conceſſa Principibus aliter rata non haberent, quàm ſi eadem iiſdem & ipſi dediſſent : primus præterita omnia uno confirmavit edicto, nec à ſe peti paſſus eſt ; in cæteris vero deſideriis, animum obſtinatiſſime tenuit, ne quem ſine ſpe dimitteret : quin & admonentibus domeſticis, quaſi plura polliceretur quàm præſtare poſſet : « Non oportere, ait, quemquam à ſermone » principis triſtem diſcedere ». Atque etiam recordatus quondam ſuper cænam, quod nihil unquam toto die præſtitiſſet, memorabilem illam meritoque laudatam vocem edidit : « Amici, diem » perdidi ». Pontificatum maximum ideò ſe profeſſus accipere, ut puras ſervaret manus : fidem præſtitit, nec auctor poſthâc cujuſquam necis, nec conſcius, quamvis interdum ulciſcendi cauſa non deeſſet : « Sed periturum ſe potius, quam perditurum » adjurans ». Nulli civium quidquam ademit, abſtinuit alieno, ut ſiquis unquam, ac ne conceſſas quidem ac ſolitas collationes recepit. Et tamen nemine ante munificentiâ minor. Amicos elegit, quibus etiam poſt eum Principes, ut, & ſibi, & Reipublicæ neceſſariis acquieverunt. Populum univerſum tantâ per omnes occaſiones comitate tractavit, ut patri, ad promerendam omnium voluntatem, ſuperfuiſſet. Quâ quâ iret, convertit homines.

Quædam ſub eo fortuita ac triſtia acciderunt : ut conflagratio Veſuvii montis in Campaniâ, & incendium Romæ, per triduum, totidemque noctes : item peſtilentia, quanta non temerè alias. In his tot adverſis ac talibus, non modo principis ſollicitudinem, ſed & parentis affectum unicum præſtitit : Nunc conſolando per edicta ; nunc opitulando, quatenus ſuppeteret facultas. Princeps optimus vitâ citiùs exceſſit, majore hominum damno quam ſuo. In extremo ſpiritu cælum ſuſpiciens, multum conqueſtus eſt eripi ſibi vitam immerenti, neque exſtare ullum ſuum factum pœnitendum, excepto duntaxat uno ; reverâ nullo vitio reperto, contra virtutibus ſummis. Attamen obiit morte : quod ut palam factum eſt, non ſecùs atque in domeſtico luctu mærentibus publice cunctis.

Ex Suet.

PHILOSOPHIE ROMAINE,

ORDINAIRE.

TITUS par ſa bonté conſtante & univerſelle, rendit le monde ſi heureux, qu'il fut appellé avec raiſon l'amour & les délices du Genre humain. A ſon avénement à l'Empire, il s'annonça par une Ordonnance que lui dicta ſon inclination bienfaiſante ; il exempta les particuliers qui avoient reçu des dons de ſes Prédéceſſeurs ſur le Domaine de la République, de les faire confirmer de nouveau comme il étoit d'uſage depuis Tibere. Ce Prince, toujours porté à faire du bien, & ne pouvant toujours accorder ce qu'on lui demandoit, ſe réduiſoit ſouvent à donner des eſpérances : ſes Officiers lui repréſentant qu'il promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir, il leur répondit, « Qu'il ne falloit pas qu'aucun Citoyen ſortit mé» content de l'audience de ſon Prince ». S'étant reſſouvenu un ſoir qu'il avoit laiſſé paſſer tout le jour ſans l'avoir marqué par aucun bienfait, il en témoigna ſon regret en ces termes dignes d'une éternelle louange : « Mes amis, dit-il à ceux qui ſoupoient avec lui, « j'ai perdu cette journée ». Titus fut auſſi humain que bienfaiſant : en prenant poſſeſſion du grand Pontificat, il déclara qu'il recevoit cette dignité ſacrée comme un engagement de conſerver ſes mains pures ; & depuis, il n'ordonna ni ne conſentit la mort de perſonne, quoi qu'il ne manquât pas de ſujet de ſe venger : « Mais il proteſtoit qu'il » aimoit mieux périr, que de faire périr les autres ». Ajoutons à ces traits, que jamais Prince ne fut plus exact à rendre à chacun ce qui lui appartenoit ; jamais il ne dépouilla de ſon bien un légitime poſſeſſeur ; il ne reçut pas même les contributions établies par l'uſage, & regardées comme des témoignages volontaires de l'affection des Peuples pour leur Souverain. Ce qui ne l'empêcha pas d'être auſſi magnifique qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Le choix qu'il fît de ſes amis fut ſi judicieux, que ſes ſucceſſeurs l'approuverent, & ſe ſervirent des mêmes perſonnes dans les emplois importans de la République. Les ſimples citoyens comme les plus diſtingués, avoient également accès auprès de lui ; cette affabilité populaire lui gagna l'affection de tout le monde : par-tout où il paſſoit, il en recevoit les témoignages les plus éclatans.

ITALIQUE DE PHILOSOPHIE,

PETIT ŒIL.

La félicité du regne de TITUS fut troublée par trois grandes calamités : ſavoir, l'embrâſement du Mont-Veſuve, une incendie dans Rome qui dura trois jours & trois nuits, & une contagion des plus funeſtes qu'on eût peut-être jamais éprouvées. De ſi terribles fléaux toucherent le cœur de Titus ; il les reſſentit, non pas ſimplement en Prince, mais en pere ; conſolant ſon Peuple, & le ſoulageant autant qu'il le pouvoit. Pour réparer les dommages que la Côte de la Campanie avoit ſoufferts, il aſſigna des fonds abondans, & en particulier les biens de ceux qui avoient péri dans l'incendie ſans laiſſer d'héritiers, & dont par conſéquent la ſucceſſion étoit dévolue au fiſc : il chargea deux Conſulaires du détail des meſures & des arrangemens convenables pour ſoulager ce pays malheureux ; & voulant hâter les ſecours par ſa préſence, il ſe tranſporta lui-meme ſur les lieux. Pendant ſon voyage ſurvint l'incendie de Rome qui conſuma une grande partie de la Ville. Titus, avec une magnificence digne des plus grands éloges déclara, par une Ordonnance, qu'il prenoit ſur ſon compte toutes les pertes occaſionnées par ce déſaſtre. Il aima mieux vendre tous les ornemens de ſon Palais pour rétablir les édifices publics, que d'accepter les ſommes que les Villes, les Rois, & même des particuliers lui offroient. Il ſuffit ſeul à une ſi énorme dépenſe, & loin d'augmenter les impôts, il en diminua le poids, tant l'économie eſt une reſſource féconde pour un Souverain. C'eſt dans ce fonds que Titus trouva de quoi ſubvenir aux beſoins de l'état. Il n'épargna ni ſoins ni dépenſes pour arrêter les progrès de la contagion : tout ce qui put ſervir ou de préſervatif ou de reméde, fut mis en œuvre par ſes ordres ; enfin, après avoir réparé toutes ces calamités publiques, ce Prince ne s'occupa plus qu'à faire jouir ſes Peuples d'une félicité parfaite. Il pourvut encore à leurs plaiſirs & à leur amuſement ; il acheva l'amphithéâtre commencé par ſon pere, & il y donna des Spectacles magnifiques. Cet édifice fut, dit Martial, au-deſſus des merveilles vantées dans la haute antiquité : on prit, pour le conſtruire, une partie du terrein que Néron avoit enfermé dans ſon Palais : ainſi Rome fut rendue à elle-même ; & ce qui avoit fait les délices du Tyran, devenoit, par la bienveillance de Veſpaſien & de ſon fils Titus, l'amuſement des Citoyens. Ce Prince, le peu de tems qu'il vecût, fut chéri de tous les Ordres de l'Etat.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T V U X Y Z Æ Œ.

TITUS mourut trop tôt pour le malheur du monde. Depuis qu'il fut Empereur, on vit en lui de grandes vertus ſans aucuns vices ; auſſi ſe plaignit-il au dernier moment de ſa vie, d'être condamné à mourir ſans l'avoir mérité, ajoutant qu'il n'avoit rien à ſe reprocher, ſi ce n'eſt une ſeule action ; cependant il mourut après n'avoir regné que deux ans & deux mois. Sa mort fut regardée comme une calamité publique. L'inſtant où l'on apprit qu'il n'étoit plus, cauſa un deuil univerſel dans l'Empire. C'étoit une grande famille qui pleuroit ſon pere, & la vivacité des regrets égaloit la grandeur de la perte. Le meilleur des Princes fut mis au rang des Dieux, & on lui décerna les honneurs divins.

« De pareils regnes ne devroient point finir, dit un Auteur » célébre, * mais la Providence ne ſe conforme pas toujours à » nos ſouhaits ; elle avoit marqué un terme bien court à celui de » Titus : à peine avoit-on commencé à ſe réjouir de ſon éléva- » tion, qu'il fallut pleurer ſa perte ; mais au moins en deſcendant » au tombeau, ſes oreilles ne furent frappées que par des actions » de graces : s'il avoit vû les malheurs de ſa patrie, il les avoit » réparés : ſon caractére ne ſe démentit pas même dans les bras » de la mort, & ſes derniers ordres furent des bienfaits.

« TITUS a mérité d'être le modèle des Souverains bienfaiſans, » comme Alexandre celui des Rois guerriers : ils ont excellé » tous deux ; l'un dans l'art de ravager la terre, l'autre dans » celui de la conſoler ; par conſéquent Titus eſt bien au-deſſus » d'Alexandre : ſa bonté fait ſa gloire, & ſon nom eſt preſque » devenu le ſynonime de cette vertu ».

* *M. LINGUET, Hiſt. des Révol. de l'Emp. Rom.*

La Terre compte peu de ces Rois bienfaiſans.
Le Ciel à les former ſe prépare long-tems.
Tel fut cet Empereur, ſous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée :
Qui rendit de ſon joug l'Univers amoureux :
Qu'on n'alla jamais voir ſans revenir heureux :
Qui ſoupiroit le ſoir, ſi ſa main fortunée
N'avoit, par ſes bienfaits, ſignalé la journée.
Le cours ne fut pas long d'un Empire ſi doux ;
Mais, où cherché-je ailleurs ce qu'on trouve chez nous ?

BOILEAU.

ITALIQUE DE PETIT ROMAIN, ORDINAIRE.

TRAJAN, un des plus grands Princes qu'ayent jamais eu les Romains, a la gloire d'avoir mérité, par ſes vertus, l'admiration & l'amour du genre humain. Dès qu'il fut proclamé Empereur, ſes premiers ſoins, après avoir rétabli la Diſcipline Militaire, & réprimé les courſes des Germains, furent de policer la Ville, de réformer les abus, de faire d'utiles réglemens, & enfin de rendre à l'Empire ſon ancienne ſplendeur.

Ce Prince ſe fit d'abord un devoir de procurer l'abondance dans Rome, ſans néanmoins épuiſer les Provinces; il donna pour cet effet une entiere liberté au commerce des bleds. Les Peuples des Provinces trouverent leur avantage à apporter leurs grains en Italie. Le Fiſc les payoit avec fidélité; ainſi la diſette ne ſe fit ſentir en aucun endroit. Trajan prit des meſures, & fit des établiſſemens qui tendoient à perpétuer ce bien ſi deſirable au Peuple, & ſi neceſſaires à la tranquillité de l'Etat. Cette ſage prévoyance lui mérita le titre glorieux de Pere de la Patrie, qui lui fut offert par le Sénat; mais ce ne fut que lorſqu'il crut s'en être rendu digne par ſes bienfaits, qu'il ſe réſolut à le recevoir, moins encore comme un honneur, que comme un engagement à traiter les citoyens ainſi que ſes enfans. Il prouva ces ſentimens au jour de ſon entrée dans Rome, qu'il ſignala par des largeſſes au Peuple, & qui ne parut pas tant l'entrée d'un Souverain dans ſa Capitale, que le retour d'un Pere au milieu de ſa Famille: il marchoit à pied, ſuivi de quelques Troupes, dont l'air paiſible banniſſoit toute idée de crainte. Le Peuple avoit la liberté de l'approcher, & il fut ſouvent obligé de s'arrêter par la foule qui le preſſoit, car tous les Ordres de la Ville accoururent pour voir un Prince ſi plein de modeſtie & de bonté: tout âge, tout ſexe s'y trouva; les malades même s'y traînoient, pour ſatisfaire leurs yeux par un ſpectacle qui, en les comblant de joie, ſembloit leur rendre la ſanté. Les uns diſoient qu'ils avoient aſſez vécu, puiſqu'ils voyoient Trajan à la tête de l'Empire: les autres concluoient que c'étoit pour eux une nouvelle raiſon de vivre. Les femmes ſe louoient de leur fécondité, & elles félicitoient leurs enfans d'avoir à paſſer leur vie ſous un Gouvernement qui ne ſeroit occupé que du ſoin de les rendre heureux.

Ce fut au milieu de ces acclamations & de ces applaudiſſemens, ſi flatteurs pour une belle ame, que Trajan monta au Capitole, & ſe rendit enſuite au Palais Impérial. Plotine ſa femme, l'accompagnoit montrant ſa modeſtie: lorſqu'elle fut ſur les degrés du Palais, ſe tournant vers la multitude qui la ſuivoit, elle lui adreſſa ces paroles remarquables: « Telle que j'entre ici, telle je veux en ſortir: la fortune ne » changera rien dans mes mœurs. »

PETIT ROMAIN ORDINAIRE.

TRAJAN traitoit ſes Sujets avec une bonté paternelle; tous avoient également droit à ſes libéralités : lorſqu'il fit des largeſſes au Peuple, il voulut que la diſtribution en fût faite aux pauvres citoyens, & qu'elle s'étendît aux abſens, même aux enfans, ſans attendre qu'on lui demandât cette grace, & ſe faiſant une joie de prévenir les vœux des peres. Ce trait de bienfaiſance eſt digne de ces belles réflexions de Pline: « Vous avez voulu, dit-il à Trajan, » que dès les premieres années de leur enfance, vos citoyens » trouvâſſent en vous un Pere commun, à qui ils fûſſent redeva- » bles de leur éducation, & qu'ils crûſſent & ſe fortifiâſſent par » vos dons, puiſqu'ils croiſſoient pour vous; que les alimens que » vous leur auriez accordés dans un âge tendre, les conduiſiſſent » à être un jour payés comme vos ſoldats; & que tous vous dûſ- » ſent autant à vous ſeul, que chacun doit à ceux de qui il tient la » vie. » Ces expreſſions ſemblent marquer non une libéralité paſ- ſagere, mais un ſecours continué pendant toute la durée de l'édu- cation; & ſuivant Dion, Trajan ne renferma pas dans Rome une munificence ſi louable, il l'étendit à toutes les Villes de l'Italie. Pendant qu'il répandoit ainſi ſes bienfaits, infiniment éloigné de retirer d'une main ce qu'il donnoit de l'autre, il diſpenſa même les Peuples & les Villes des contributions volontaires que les nou- veaux Empereurs avoient coutume de recevoir de leur part. Il n'abolit point les redevances qui lui appartenoient légitimement, mais il empêcha qu'on en prît occaſion de vexer les citoyens. Les Tribunaux étoient ouverts à quiconque croyoit avoir à ſe plaindre des Agens & des Intendans de l'Empereur; & le Fiſc, dont la cauſe n'eſt jamais mauvaiſe, dit Pline, que ſous un bon Prince, perdoit ſouvent ſon procès. Ennemi des oppreſſions & des tyran- nies des Intendans & des Commis du Fiſc qui exigeoient des im- pôts avec des vexations, pour l'ordinaire plus inſupportables que les impôts mêmes, Trajan ne remplit point ſes coffres du ſang des Peuples, ne réglant point ſes revenus ſur les dépenſes qu'il vouloit faire, mais les meſurant ſur ſes revenus légitimes. Il n'exigeoit des Provinces que le moins qu'il pouvoit, & il avoit le plaiſir de voir qu'elles donnoient ſans peine, parce qu'il demandoit ſans violence. Toujours occupé du bien public, il modéra différentes impoſitions; entr'autres celle du vingtiéme établie ſur les ſucceſſions collaté- rales. Ce Prince avoit coutume de dire que le Fiſc eſt dans l'Etat, ce qu'eſt dans le corps humain la Rate, qui ne peut croître ſans que les autres membres en ſouffrent, & tombent dans l'amaigriſ- ſement.

ABCDEFGHJKLMNOPQRSTUVXYZÆŒÇ

ITALIQUE DE PETIT ROMAIN.

TRAJAN ne porta jamais envie aux possessions des Particuliers : il n'avoit pu voir sans indignation que plusieurs de ses Prédécesseurs ne s'étoient fait aucun scrupule de s'en emparer, lorsqu'ils les avoient trouvées à leur bienséance. Ce Prince tint une conduite bien opposée : se voyant surchargé de cette multitude de Maisons de plaisance, de Palais & de Jardins superbes, que l'avidité des premiers Césars avoient envahis, il en fit mettre en vente une partie, il en donna une autre, ne croyant posséder rien plus réellement que ce qu'il possédoit par ses Sujets : il n'aimoit la magnificence, que pour la déployer dans les édifices publics, dont il embellit Rome & les Provinces. Il établit diverses Colonies ; il fit faire des grands Chemins ; il fortifia des Camps & des Châteaux sur les frontieres ; enfin ses libéralités se manifestoient tellement par tout, que l'Etat se trouva bientôt plus grand que le Domaine du Prince. Ce qui est bien remarquable, c'est qu'avec toute cette magnificence, Trajan se voyoit toujours dans l'abondance. Sa frugalité, son économie, suffisoit seule pour suppléer à la diminution de ses revenus, & pour subvenir à toutes les dépenses qu'exigeoit de lui son inclination à soulager les Peuples & à les combler de ses bienfaits. Sa prévoyance répara toutes les calamités qui arriverent sous son régne. Rome souffrit une violente inondation du Tibre, & plusieurs incendies : Il y eut en différentes Provinces des tremblemens de terre, des disettes, des maladies contagieuses : la bonté du Prince rémédia à tous ces fléaux. L'intérêt public lui étoit plus cher que le sien propre. Libéral envers tout le monde, il promettoit pour l'avenir ce qu'il ne pouvoit donner pour le présent. Trajan bannit de sa Cour les délateurs qui affectoient de faire valoir les droits du Fisc, & de les étendre, pour avoir lieu, sous ce prétexte spécieux, de satisfaire leur cupidité. Ennemi de toutes flatteries, il se tenoit particuliérement en garde contre celles qui se couvroient d'un zèle faux pour ses intérêts. Ses Affranchis eurent un pouvoir borné ; il n'en choisit même que parmi ceux qui avoient une probité reconnue ; aussi furent-ils presque tous du goût du Peuple, parce qu'ils étoient du choix du Prince. Un de ses soins le plus glorieux pour lui, & en même tems le plus avantageux à la République, fut de n'élever aux charges que des personnes d'un mérite distingué. C'est en quoi son choix fut toujours si applaudi, qu'il sembloit avoir recueilli les suffrages du Public avant de le déclarer : sa Cour ne fut composée que de Gens d'honneur & de probité. Le titre d'Ami dont il les honoroit, ne désignoit pas auprès de lui, comme dans les autres Cours, un flatteur avili par des complaisances souvent criminelles, presque toujours honteuses. Les amis de Trajan étoient vraiment des hommes libres, dignes de lui dire la vérité, & résolus à ne mériter ses bienfaits qu'en les sollicitant pour d'autres.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTVUXYZÆŒW.

PETIT ROMAIN GROS ŒIL.

TRAJAN, incapable de déguiſement & d'artifice, n'aimoit point ces détours de politique, ni ces dehors compoſés qui rendent l'homme impénétrable & inacceſſible ; il n'inſpira jamais de méfiance, ni n'en fut jamais atteint : auſſi purgea-t-il Rome de cette race mal-faiſante de délateurs qui avoient régné ſous ſes prédéceſſeurs ; il les fit embarquer ſur des vaiſſeaux & tranſporter dans les mêmes iſles déſertes où tant d'innocens, à leur pourſuite, avoient été confinés. Il ſembloit, dit Pline, que cette flotte odieuſe eut été livrée à la merci des vents & des tempêtes.

A cet exemple ſi redoutable pour les délateurs, Trajan ajoûta une Ordonnance ſévère, qui prononçoit des peines rigoureuſes contre ceux qui ſeroient convaincus d'avoir accuſé injuſtement : par ce moyen les accuſations de prétendus crimes de leze Majeſté ne furent plus écoutées : les Gens de bien oſerent ſe montrer : on ne faiſoit plus conſiſter la ſageſſe à ſe laiſſer oublier, ni à enſevelir ſes talens dans les ténébres. Le mérite connu, au lieu d'attirer des périls & des diſgraces, étoit récompenſé & honoré. Ce Prince aimoit dans les citoyens la fermeté & l'élévation d'ame : loin d'humilier & d'abattre les courages vigoureux, il ſe faiſoit un devoir de nourrir en eux la nobleſſe & la générosité des ſentimens : c'étoit à eux qu'il donnoit les Charges & les Gouvernemens des Provinces ; c'étoit pour eux qu'il prodiguoit les témoignages de ſon eſtime & de ſon amitié. Il penſoit, avec raiſon, que nuls caractères n'étoient plus diſpoſés à aimer leur patrie & leur Prince, que ceux qui ſouffroient le plus impatiemment le deſpotiſme & la ſervitude. Il étoit perſuadé que la dignité Impériale étoit comptable envers la République : c'eſt ce qu'il fit connoître, lorſque revêtant Saburanus de la Charge de Préfet du Prétoire, il lui dit, en lui donnant l'épée qui étoit la marque de ſa dignité : « Je vous » confie cette épée pour l'employer à me défendre, ſi je me » gouverne bien, ou contre moi, ſi je me conduis mal «. La modération de Trajan étoit en partie l'effet & le fruit de la tyrannie de Domitien. « Vous avez vêcu, lui dit ſon Panégy- » riſte, vous avez couru des riſques, reſſenti des allarmes : » telle étoit la condition du mérite & de la vertu : vous ſavez, » & vous avez éprouvé combien déteſtent les mauvais Princes, » ceux mêmes qui les rendent mauvais : vous vous ſouvenez des » ſouhaits & des plaintes que vous partagiez alors avec nous : & » maintenant que vous êtes Empereur, vous vous conduiſez » par les ſentimens que vous avez pris, n'étant que particulier ».

ITALIQUE DE GAILLARDE.

TRAJAN étoit d'une affabilité si populaire, qu'il sembloit que son Palais fût la demeure de tous les Citoyens ; les portes en étoient toujours ouvertes. Vivant ainsi au milieu de ses Sujets comme un pere au milieu de ses enfans, il trouvoit dans l'amour des Peuples une sûreté que les Gardes, la terreur, ni la crainte, n'avoient pu procurer à Domitien : « Oui, dit Pline, » nous apprenons par expérience que la meilleure défense d'un Prince est sa » bonté & sa vertu ; nulle citadelle, nul rempart plus invincible, que de » n'avoir besoin ni de citadelle, ni de rempart : envain s'environnera d'une » garde redoublée, celui qui ne sera pas gardé par l'affection des siens : les » armes irritent & provoquent les armes ». Lorsqu'on reprochoit à Trajan sa trop grande facilité envers tout le monde : « Je veux, répondoit-il, être tel » que je voudrois qu'un autre Empereur fût à mon égard, si j'étois particu- » lier. » Son amour pour la justice n'éclatoit pas moins que sa bonté ; il ne vouloit point qu'on prononçât contre un absent en matiere criminelle, ni que l'on condamnât qui que ce fût sur des soupçons. « Il vaut mieux, disoit-il, » qu'un criminel demeure impuni, qu'un innocent soit condamné. » Un Prince qui faisoit ainsi le bonheur de l'Univers, en faisoit pareillement les délices ; & la reconnoissance publique se manifesta envers lui d'une maniere aussi simple que vraie. On ne lui décerna pas les honneurs divins ; ennemi de la flatterie, il n'aimoit point ce grand nombre de statues qu'on élevoit aux Empereurs. Il savoit que les images & les statues sont sujettes à périr, mais que les bienfaits & les vertus assurent aux Souverains une vénération que la révolution des siécles ne cesse d'accroître. Trajan ne souffrit jamais qu'on lui érigeât des Temples ; il préféroit les témoignages simples & naïfs de l'affection publique aux monumens les plus fastueux. La Nation lui donna le surnom d'OPTIMUS, très-bon; *ce nom devint son attribut spécial & son caractère distinctif. Outre ce titre durable que l'amour du Peuple & du Sénat consacra à Trajan, souvent des acclamations subites, expression impétueuse d'une affection qui ne pouvoit se contenir, remplissoient ce bon Prince de joie & le couronnoient de gloire : souvent on s'écrioit en sa présence : « Heureux Citoyens ! » heureux Empereur ! puisse-t-il renouveller toujours les mêmes traits de » bonté ; puisse-t-il entendre toujours sortir de notre bouche les mêmes vœux ». Ces tendres paroles pénétroient le cœur de Trajan, & lui faisoient verser des larmes de joie ; car il sentoit que c'étoit à lui qu'elles s'adressoient, & non à sa fortune ; & en effet, que ne méritoit pas un Prince qui faisoit voir qu'il se regardoit, non comme le maître, mais comme le Chef du Corps de l'Etat. C'est ce qu'il témoigna bien expressément dans la Harangue qu'il fit au Sénat lors de son troisiéme Consulat. Il y exhorta cette Compagnie de prendre soin de l'Empire, comme d'un bien commun ; il voulut même ajoûter aux vœux que la République fit pour sa conservation, & sa prospérité,* Supposé qu'il gouverne bien, & pour l'avantage de tous, les affaires de la République. *Trajan termina sa Harangue par ces souhaits admirables : » Puissent » les Dieux exaucer mes prieres, autant & à proportion que je continuerai » de mériter votre estime ! Heureux Prince, répondit le Sénat, avec des accla- » mations de tendresse, ne doutez pas que vous ne soyez aimé de nous à jamais, » croyez-en notre témoignage, croyez-en celui que vous rend votre propre » vertu. Que nous sommes heureux nous-mêmes ! puissent les Dieux vous ai- » mer ! puissent-ils aimer notre Prince, comme notre Prince nous aime ! »*

GAILLARDE ROMAINE.

TRAJAN sçut allier aux vertus d'un Monarque bienfaiſant, les qualités d'un Heros Magnanime. Nul Empereur Romain n'a été plus grand Conquérant. Guerrier par inclination, & ſenſible à la gloire de vaincre, il étendit la domination des Romains au-delà des mers; il triompha deux fois des Daces, & ſe rendit maître de leurs Villes; il ſe tranſporta enſuite en Orient, ou il ſubjugua les Parthes, qui, avant lui, avoient été ſi ſouvent vainqueurs des Romains; & après avoir conquis ſur eux l'Arménie, la Méſopotamie, l'Aſſyrie, il fut proclamé *Imperator* par l'Armée Romaine, & le Sénat lui donna le ſurnom de Parthique. Trajan, enivré de ſes ſuccès, voulut encore cueillir de nouveaux lauriers; il deſcendit le Tigre, traverſa le Golfe Perſique, & parvint juſqu'au grand Océan : là, voyant un vaiſſeau qui partoit pour les Indes, il témoigna hautement que s'il eût été plus jeune, certainement il eût porté la guerre chez les Indiens. Il pénétra cependant dans l'Arabie Heureuſe, où n'étoit jamais entré Alexandre ; auſſi ſe glorifioit-il d'avoir paſſé les limites de ce Conquérant ſi renommé dont il envioit le bonheur & la gloire. Enfin, après avoir ſoumis l'Arabie, il remonta le Tigre; il paſſa enſuite l'Euphrate pour viſiter la fameuſe Ville de Babylone, dont il ne vit que les ruines, & les triſtes veſtiges de ce qu'elle avoit été autrefois. Sa vénération pour Alexandre le porta à honorer ſa mémoire par des ſacrifices offerts dans la maiſon même où il étoit mort. A l'exemple de ce Héros, Trajan ne mit point de bornes à ſes conquêtes; l'on vit juſqu'aux Indiens venir des extrémités de la terre pour lui demander ſon alliance. Tout plia devant lui; les Villes des contrées où il paſſoit lui ouvroient leurs portes, & les Souverains venoient au-devant de lui avec des préſens, & le reconnoiſſoient pour l'arbitre de leur ſort. Mais ce Conquérant redouté, qui avoit jetté des ponts ſur le Danube & ſur le Tigre, qui avoit conquis la Dace & l'Empire des Parthes, mourut avec la douleur d'apprendre que ces Royaumes étoient retournés à leurs anciens Maîtres : il mourut regretté des Peuples dont il fit le bonheur, & il fut mis au rang des Dieux. Toutes les vertus, qui le diſtinguoient des autres Empereurs, lui mériterent, à plus juſte titre, cet honneur que le Paganiſme avoit coutume de leur rendre. Le genre humain, heureux ſous ſon regne, lui a témoigné ſa reconnoiſſance par une eſtime & une admiration qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

* « Trajan eſt digne d'être comparé au meilleur des Princes, au » plus grand des Hommes, à notre immortel HENRI IV. Trajan peut » être aſſocié à cet Homme avec Veſpaſien (Empereur ſous qui Rome » fut heureuſe) ....

» Tout ce que l'on peut ſouhaiter de lumieres, de vertus, de bonté, » de véritable grandeur, on le retrouve dans ces trois regnes faits pour » ſervir à jamais d'exemple aux Princes jaloux de l'eſtime de la poſtérité; peut-être même Trajan a-t-il pouſſé plus loin que Veſpaſien, » l'amour des hommes, l'oubli du faſte, & la connoiſſance des vrais » principes du gouvernement; à cet égard il n'a jamais eu d'égal que » Henri IV, je dirois même de ſupérieur, ſi je n'étois François. »

* *M. LINGUET, Hiſt. des Révol. de l'Emp. Rom.*

ITALIQUE DE PETIT TEXTE.

ADRIEN soutint par ses vertus la gloire de Trajan. Il avoit montré de grands talens pour la Guerre; mais l'exemple de son Prédécesseur l'avoit instruit sur les dangers de cette passion: il eut la sagesse de la dédaigner pendant tout son regne. Il abandonna les Conquêtes de Trajan; il auroit fallu, pour les conserver, verser plus de sang qu'elles n'en avoient coûté. L'Empire Romain lui parut assez grand pour occuper un seul homme. Malgré son goût pour la paix, il ne négligea pas l'Art Militaire. Jamais les Armées ne furent si brillantes, ni la discipline si rigoureuse. Le spectacle de ses Troupes parfaitement exercées, étoit, pour les Barbares, un sujet d'effroi. Un Empereur qui montroit une prudence si active, n'avoit pas à redouter la Guerre.

Adrien n'eut pas au même degré que Trajan les qualités qui plaisent aux Courtisans, mais il le surpassa par celles qui sont vraiment utiles au Peuple. Quand son siécle ne lui auroit point adressé de panégyrique, le plus beau de tous pour un Souverain, c'est le bonheur de ses Sujets.

Adrien fit remise, à son avénement, de tout ce qui se trouvoit dû sur les impôts. Jamais Prince ne fit dans l'Empire de si grands ouvrages, & aucun n'exigea moins de ses Sujets. Cet Empereur étoit juste & bienfaisant; il regardoit comme l'un des principaux devoirs du Souverain, l'administration de la Justice. Il la rendoit lui-même comme ses prédécesseurs; il assistoit en personne aux jugemens; il y donnoit sa voix, sans gêner celle des Magistrats qu'il avoit soin de s'associer. La sagesse de ses Ordonnances n'éclatoit pas moins que son zèle à les rendre; les unes font honneur à sa bonté naturelle; les autres font la gloire de son Gouvernement. D'abord il adoucit la rigueur de la servitude en procurant des soulagemens considérables à cette condition malheureuse; il priva les Maitres du pouvoir arbitraire de vie & de mort sur leurs Esclaves: de plus, il interdit à jamais les sacrifices humains encore usités sur la terre. Cette attention bienfaisante pour l'humanité étoit échappée à ses Prédécesseurs. Pour établir & maintenir l'ordre & la paix parmi les citoyens, il fixa la Jurisprudence par un Code général, connu sous le nom d'Edit Perpétuel; il réprima aussi les vexations exercées par les Intendans du fisc.

Sa Cour offroit à ce sujet un exemple bien rare & bien peu suivi: les Financiers y rampoient dans la bassesse, proscrits & méprisés; leurs accusateurs étoient accueillis; ils trouvoient de la protection chez les Ministres, & un libre accès auprès du Prince. Les Intendans trembloient sous un pareil regne; mais aussi l'Histoire remarque qu'ils ne faisoient trembler personne. Ce n'étoit qu'à eux, ou à leurs préposés, qu'Adrien montroit de la rigueur. Le reste de ses Sujets trouvoit en lui une douceur compatissante, une tendresse pleine de ressources; il prévenoit les besoins; il pardonnoit les insultes. Quoiqu'il eût l'ame haute & la mémoire prodigieuse, il n'oublioit que les occasions de se venger: on a loué, avec raison, notre célèbre LOUIS XII. *d'avoir dit,* qu'un Roi de France ne punissoit pas les outrages faits à un Duc d'Orléans. *Adrien lui avoit donné le modèle d'une pensée si noble. Sa faveur, sous Trajan, lui avoit fait des jaloux. Quand on le vit Empereur, ceux qui s'étoient le plus attachés à lui nuire, craignoient son ressentiment; ils furent bientôt rassurés. Un d'entr'eux, qui s'étoit le plus distingué par l'opiniâtreté de sa haine, osa se présenter pour lui demander grace.* Vous voilà sauvé, *lui dit le Prince en l'embrassant.*

Tel étoit Adrien, dont le nom n'est presque connu que des Savans, parce qu'il cultivoit les Sciences & protégeoit les Arts. Cette remarque prouve bien l'injustice & la vanité de ce que l'on appelle la Renommée. L'Empire Romain n'a jamais eu de plus grand Prince, & à peine en parle-t-on. Cet Empereur devroit être placé immédiatement après notre incomparable HENRI IV *dans la liste peu nombreuse des Princes qui ont mérité l'amour du genre humain.*

PETIT TEXTE ROMAIN, ORDINAIRE.

TITE-ANTONIN, adopté par Adrien, gouverna l'Empire avec tant de sageſſe, que ſes grandes vertus lui confirmerent le ſurnom de *Pieux*, qu'il avoit déja mérité par ſon tendre attachement pour ſon Pere adoptif. Plus attentif à maintenir la paix dans l'Empire qu'à en étendre les bornes; plus jaloux de la tranquillité publique que de ſa propre gloire, il diſoit, comme Scipion, « Qu'il » aimoit mieux conſerver un citoyen, que de tuer mille ennemis ». Occupé uniquement du bonheur de ſes Peuples, cette affection paternelle le fit regarder comme un ſecond *Numa*.

L'avénement d'Antonin à l'Empire fut un ſujet de joie univerſelle. Il ſignala le commencement de ſon regne par ſa clémence envers pluſieurs Sénateurs, qu'il rappella de l'exil qu'ils avoient encouru ſous Adrien; il ne voulut pas même ſe faire honneur de cet acte de bonté: il déclara qu'il ne faiſoit que ſuivre les intentions de ſon Pere, qui, s'il eût vêcu, auroit révoqué des condamnations trop précipitamment prononcées. Le Sénat, ſans trop approfondir, fut ſatisfait, & honora ces témoignages de la douceur d'Antonin, en lui décernant le titre glorieux de *Pere de la Patrie*. La bienfaiſance du Prince ne ſe manifeſta pas moins; il fit remiſe à tous ſes ſujets de l'*Or Coronaire*, (c'eſt-à-dire, des préſens & ſommes d'argent qu'ils étoient tenus de donner aux Céſars après leur adoption,) dans la crainte que ces offrandes, volontaires dans leur origine, & deſtinées à montrer la joie des Peuples, ne fuſſent arroſées des larmes de ceux qui étoient obligés d'y contribuer. Antonin accompagna ce bienfait de grandes libéralités qu'il fit au Peuple; mais comme il ſavoit qu'un des caractères des bons Princes eſt de ménager les finances de l'Empire, il ne prit pas les fonds de ſes largeſſes dans les coffres de l'Etat, mais ſur les revenus de ſon patrimoine. L'Impératrice lui reprochant cette ſalutaire économie, « Apprenez à penſer, lui dit-il, & ſachez qu'en parvenant à l'Empire, nos biens ſont devenus ceux du Public. » Des traits ſi nobles & ſi déſintéreſſés prouvent aſſez combien Antonin craignit de fouler ſes Peuples. Jamais les finances de l'Empire ne furent mieux gouvernées que ſous ſon regne. Il n'admettoit aux Charges publiques, que des perſonnes recommendables par leur équité: il combla d'honneurs les gens de bien; & la réputation de ſa juſtice pénétra juſqu'aux extrémités du monde; enſorte que les Nations les plus reculées, mirent ſouvent les armes bas, & le choiſirent pour arbitre & médiateur de leurs différends: pluſieurs envierent le bonheur de vivre ſous la domination d'un ſi grand Prince, qui, ſelon Pauſanias, méritoit d'être appellé, *le Pere des Hommes*.

MARC-AURELE ſembloit avoir adopté l'eſprit & les vertus d'Antonin à qui il ſuccéda. Son regne, qui fut appellé le Siécle d'Or, a réaliſé ce mot celèbre de Platon: « Que les Etats ſeroient heureux, ſi les Rois étoient Philoſophes. » Antonin, comme ſes deux Prédéceſſeurs, s'étoit contenté de pratiquer les vertus. Marc-Aurele voulut aller plus loin, il ſe propoſa d'en approfondir les principes: il ſe livra entiérement aux recherches qui ont pour objet la Morale. Il embraſſa avec ardeur cette étude qui, en développant les lumieres naturelles, fait trouver, dans le raiſonnement, de quoi combattre les vices & fortifier les vertus. Ce Prince a toujours été & ſera toujours regardé comme le Héros de l'humanité. Il a eu le mérite rare, parmi ceux qui commandent, d'apprécier le ſang des hommes. « Il falloit, dit l'Auteur des Révol. de l'Emp. Rom., que Marc-Aurele eut bien des vertus pour mériter une place dans le cœur des Romains, après l'idée qui leur reſtoit des trois regnes précédens. Celles qui le diſtinguoient le plus, furent l'équité, la bonté, l'indulgence, le deſir d'eſſuyer toutes les larmes, & de calmer tous les maux de ſon Empire. C'eſt à ce titre que la poſtérité le revere; c'eſt par-là qu'il a mérité les éloges de tous les ſiécles, & que ſon nom eſt parvenu à exciter encore de nos jours autant d'attendriſſement que de reſpect. »

ITALIQUE DE PETIT TEXTE, GRASSET.

CHARLES V, Roi de France, fut honoré pendant ſa vie par le ſuffrage unanime de ſes Voiſins & de ſes Sujets, du ſurnom de Sage; & la poſtérité la plus reculée applaudira toujours, avec de nouveaux tranſports d'admiration, à ce titre auguſte que la main de la renommée a gravé autour de ſon Diadême.

Charles avoit été témoin des malheurs de ſa Patrie; malheureux lui-même, il fut encore plus touché de la miſere de ſon Peuple: s'il eût toujours été environné de courtiſans & de flatteurs, il n'eût jamais apperçu l'infortune publique. Ce n'eſt pas au ſein du bonheur qu'on apprend à s'attendrir: les peines d'autrui ne trouvent aucune ſenſibilité dans les cœurs qui ne les ont pas éprouvées: la cabane du pauvre eſt loin de la majeſté des Cours; & le cri de l'indigence ſe diſſipe dans les airs, & ne parvient point à l'oreille des Rois.

Charles ſe livra tout entier au ſoin de réparer les malheurs & les pertes du Royaume. Il fit long-tems la guerre, mais jamais il ne trempa ſes mains dans le ſang. C'eſt la gloire de Charles d'avoir triomphé ſans combattre: c'étoit de ſon Palais; c'étoit au milieu de ſa Cour qu'il traçoit le vol de la victoire & qu'il la fixoit. Il regardoit la guerre comme un gouffre immenſe où vont ſe perdre, ſans retour, le ſang & les richeſſes de la Nation; comme un monſtre dévorant, à qui il faut ſouſtraire le plus de ſes malheureuſes victimes. Son cœur paternel aſſura au citoyen paiſible un pain qu'il trempe ſouvent de ſes larmes, en faiſant des vœux pour l'État; & le cri de la douleur publique ne ſe mêla point au chant de ſes victoires.

Peu d'années ſuffirent pour réparer le Royaume; le François oublia ſes malheurs, & Charles rendit à ſa Nation ſa premiere activité. Les monnoies altérées furent réduites à leur juſte valeur. La bonne foi du Prince aſſura la fortune des particuliers, & le crédit fit circuler l'abondance. Le Monarque porta ſes vûes ſur le Commerce, il s'occupa à faire valoir les productions de ſon pays, les richeſſes du ſol & l'activité nationale. Il encouragea ces hommes obſcurs & utiles, dont les ſueurs arroſent la terre pour la fertiliſer; donna des priviléges aux Négocians; réveilla l'émulation; l'entretint; étendit ſes bienfaits ſur toutes les claſſes d'Artiſans, & les anima à perfectionner leurs profeſſions.

Paris, aujourd'hui la Ville de l'Univers, doit à Charles V. ſes premiers embelliſſemens; la Bibliothéque du Roi ſes premieres richeſſes; il raſſembla juſqu'à neuf cens Volumes; collection immenſe pour le tems: il ramena les Sciences & les Arts; accueillit & protégea les Savans. Céſar, Tite-Live, Suétone; Valere-Maxime, Joſephe, qu'il fit traduire, furent étonnés de parler une Langue étrangere.

Charles, Pere & Monarque, partagea ſes ſoins avec une tendreſſe égale entre ſes Enfans & ſes Peuples. Il ſe fit en même-tems le Légiſlateur du Royaume & des Rois. Il régla les dots des Filles de France, & les Appanages des Princes de ſon Sang, en fixant, par un fameux Edit, la Majorité de nos Rois à quatorze ans. Il obſerva que les ſujets ſont plus ſoumis aux volontés d'un Maître, qu'au pouvoir paſſager d'un Régent. Inſtruit par ſes propres diſgraces des malheurs ſouvent attachés à une adminiſtration précaire, il arrêta ainſi l'ambition, toujours plus avide & plus audacieuſe dans les criſes d'une minorité; il ſoutient, par ſa Loi, la foibleſſe d'un Monarque enfant, & ſe place continuellement à côté de lui ſur le Trône.

Sa piété éclairée & jamais ſuperſtitieuſe, (c'eſt ſans doute ſon plus bel éloge) rendit dans tous les tems à la Religion & aux Miniſtres des Autels, le reſpect qui leur eſt dû: l'hommage de ſon cœur, au Dieu de ſes Peres, fut toujours pur.

La licence & la débauche qui abrutiſſent & dégradent l'homme, qui le conduiſent lentement avant le tems au tombeau, chargé d'infirmités & de miſeres: tous les vices monſtrueux qui naiſſent de l'oiſiveté & de l'ignorance, ſe cacherent devant la ſévérité des mœurs du Prince, & la décence publique honora ſon ſiécle.

PETIT TEXTE ROMAIN, GRASSET.

En lisant la Vie de HENRI IV, l'homme de bien sent couler des larmes d'attendrissement ; au pied de sa Statue, le citoyen s'écrie avec transport ; *Voilà celui qui aima son Peuple.*

Henri joignit aux qualités guerrieres, les vertus douces qui les font pardonner. Sa naissance le destinoit au Trône, & son cœur l'en rendoit digne : le vœu des Peuples l'y appella ; les orages de la Ligue expirerent à ses pieds ; ses yeux s'ouvrirent à la Religion ; il triompha de ses ennemis, il leur pardonna, & le Sceptre de la France fut dans ses mains. En devenant le Législateur & le Pere de ses Sujets, il a mérité leur amour & l'hommage éternel de la postérité.

Henri tira la France de cet état d'anarchie où l'avoient plongée les discordes des Grands, le fanatisme & la fureur des guerres civiles. Mais, avant d'entreprendre un si grand ouvrage, craignant de se reposer trop sur ses propres lumieres, quand il s'agit des intérêts de son Peuple, il assembla à Rouen les Notables du Royaume ; il leur annonça ses projets, & les consulta avec cette modestie courageuse, l'un des caracteres de la supériorité. « Je ne viens point pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volon- » tés ; mais pour recevoir vos conseils, pour me mettre en tutelle entre vos » mains : c'est une envie qui ne prend gueres aux Rois & aux barbes grises ; » mais l'amour que je porte à mes Peuples, me rend tout possible & tout » honorable ». Ces paroles d'un Roi pénétrent de tendresse & d'admiration.

Henri avoit le cœur grand, l'ame noble, l'esprit droit ; il savoit allier le génie le plus actif aux vûes les plus profondes, dominer sur tous les esprits par son caractere, sur les volontés par sa clémence, & par sa bonhomie sur tous les cœurs : enfin il possédoit toutes les vertus & les qualités qu'il falloit pour rétablir l'ordre, & porter le Royaume à ce degré de grandeur qu'il a de nos jours. Henri partagea la gloire des succès avec Sully ; ce Ministre qui sçut s'oublier, ce Courtisan qui fut vrai, & le modéle de tous ceux qui approchent des Rois. Le Monarque & le Sujet étoient liés par le plus beau nœud, celui de l'amitié ; & la France dut en partie son rétablissement à ce lien honorable qui fit sa félicité.

« Le Pere de famille étoit absent, disoit Henri, le voilà revenu ; il » faut bien que ses enfans s'apperçoivent de son retour ». En effet, après la publication de l'Edit de Nantes, qui avoit étouffé les haines, éteint la discorde, concilié les esprits, Henri voulut assurer à son Peuple le calme & l'abondance ; il porta ses vûes bienfaisantes sur l'Agriculture ; il ne vit plus que le Laboureur ; il alla lui-même le chercher sous le chaume ; inconnu, dépouillé de la pompe du Diadême, il aimoit à se mêler avec les habitans de la campagne ; c'étoit dans leurs demeures rustiques qu'il étudioit & contemploit la Nature si souvent masquée dans les Cours. Henri ne descendit du Trône que pour en remplir les devoirs, & connoître par lui-même les besoins de ses Sujets : il ne s'en fioit point aux Courtisans, hommes durs, personnels & froids ; flottant entre la poursuite de la faveur & les transes de la disgrace, ils éloignent de l'oreille du Monarque tout ce qui peut l'instruire de la misere du peuple qu'ils oppriment sous son nom, & par ce cruel abus, ils le rendent le tyran de ses sujets dont il vouloit être le Pere.

Henri alloit épier les besoins de l'infortune dans les réduits même de la misere : il les voyoit en homme, & les soulageoit en Roi ; il ranimoit, il soutenoit cette partie de la Nation qui en produit les richesses, & que la plus étrange barbarie condamne à la pauvreté. « Je veux, disoit-il souvent, avec » cet enthousiasme que la bienfaisance inspire, je veux que chaque Paysan » de mon Royaume ait une poule au pot tous les Dimanches ». Ces expressions simples, ennoblies par un sentiment paternel, caractérisent l'humanité & la bienfaisance de Henri IV. Heureux les Princes qui mériteront de lui être comparés ! heureux les Peuples qui vivront sous leurs loix !

ITALIQUE DE CICÉRO,

SUR LE CORPS DE SAINT-AUGUSTIN.

REGNER n'est pas un sort aussi doux qu'on le pense;
C'est un Art où l'on doit consulter la Prudence.
Agir avec sagesse, & suivre l'équité,
Ce n'est encor qu'un pas vers l'Immortalité.
Qui n'est que juste, est dur; qui n'est que sage, est triste:
Dans d'autres sentimens, l'héroïsme consiste;
Le Conquérant est craint, le Sage est estimé;
Mais le Bienfaisant charme, & lui seul est aimé;
Lui seul est vraiment Roi, sa gloire est toujours pure;
Son nom parvient sans tache à la race future.
A qui se fait chérir, faut-il d'autres exploits?
TRAJAN, non loin du Gange, enchaîna trente Rois;
A peine a-t-il un nom fameux par la victoire;
Connu par ses bienfaits, sa bonté fait sa gloire.
Jérusalem conquise, & ses murs abbatus,
N'ont point éternisé le grand nom de TITUS;
Il fut aimé: voilà la grandeur véritable.
GRAND ROI, qui l'imitez, VOUS, son rival aimable,
Effacez le Héros dont vous suivez les pas:
TITUS perdit un jour, & VOUS n'en perdrez pas.

Mélanges de VOLTAIRE.

CICÉRO ROMAIN,

SUR LE CORPS DE SAINT-AUGUSTIN.

LES oppreſſeurs du Peuple à leur tour gémiſſans,
Des Miniſtres choiſis pour être bienfaiſans,
Cet acte de bonté, cet exemple ſi rare,
Fait préjuger, GRAND ROI, ce que ton cœur prépare.
* « On verra par quels ſoins ta ſage prévoyance
Entretiendra toujours le calme & l'abondance.
On verra les abus, par ta main réformés,
La licence & l'orgueil, en tous lieux réprimés :
Du débris des Traitans, ton épargne groſſie ;
Des ſubſides affreux, la rigueur adoucie ;
Le Soldat, dans la paix, ſage & laborieux ;
Nos Artiſans groſſiers, rendus induſtrieux ;
Et nos voiſins, fruſtrés de ces tributs ſerviles,
Que payoit à leur art le luxe de nos Villes ». &c.

** BOILEAU.*

Conſervez-vous, AUGUSTE, en nous laiſſant un Maître,
Sous qui le vrai bonheur commence de renaître ;
Et pour mieux aſſurer le bien commun de tous,
Donnez un HÉRITIER qui ſoit digne de VOUS.

CORNEILLE.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, l'Ouvrage intitulé : *Epreuves des Caractères de la Fonderie, &c.* & je n'y ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 11 Mars 1776. COCHIN.

De l'Imprimerie de PH. D. PIERRES, Imprimeur ordinaire du Grand-Conſeil du Roi, & du Collége Royal de France.

DEUX POINTS DE PETIT CANON ROMAIN.

A B C

D E H

M Q U

DEUX POINTS DE PETIT CANON ITALIQUE.

A B C

D E G

L M P

DEUX POINTS DE GROS PARANGON, ROMAIN.

A B C D E
F G M N Q

DEUX POINTS DE GROS PARANGON, ITALIQUE.

A B C D E
F G H M V

DEUX POINTS DE PETIT-PARANGON, ROMAIN.

A B C D E
F G M R T

DEUX POINTS DE PETIT-PARANGON, ITALIQUE.

A B C D E
F G L M U

Deux points de Gros-Romain, Romain.

A B C D E
F G H L M

Deux points de Gros-Romain, Italique.

A B C D E
F G H L M

Deux points de Saint-Auguſtin, Romain.

A C D E G
L M R S T

Deux points de Saint-Auguſtin, Italique.

A B C D E
F G H L M

Deux points de Cicéro, Romain.

AEIMOPRSUV

Deux points de Cicéro, Italique.

ABCEGIMNSV

Deux points de Petit-Texte, Romain.

ABDEIJLMNPOSU

Deux points de Petit-Texte, Italique.

ABCEFGHILMNOR

Deux points de Mignone, Romaine.

A B C D E I J L M N O S

Deux points de Mignone, Italique.

A B C D E F G H L M N O



